

Réunion de Conseil communautaire du 20/01/2012 à 19H45

Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Compte-rendu

Étaient présents :

MARY BICHBICH, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, NELLY CLARTE, FRANÇOIS COSSUT, JEAN-LUC DECHAMP, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, FRANCIS ELU, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, MICHÈLE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, CHRISTINE JAVERI, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, BERNARD LAQUAY, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, FREDERIC LEBON, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, ROLAND MAUCHE, DAMIEN MAURICE, GUY MICHAUX, CLAIRE MIGEOT, DANIEL NICOLAS, YVES PARIGI, BRUNO PRZYBYL, ANGELIQUE SAVIN, CHRISTIAN TRONCHE, LAURENCE WAGNER et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST à CATHERINE GARNIER, EMMANUEL BOUBEKEUR à DENIS WALLE, JOSIANE CALDERONI à LAURENCE LEROUX, NADINE CARON à DAMIEN MAURICE, PATRICK CHEVRIER à CHRISTIAN TRONCHE, PHILIPPE COVOLATO à FRANCIS CHESNÉ, CHRISTOPHE DELANGE à CLAUDE GAUDIN, PASCALE ETRONNIER à FRANCIS ELU, JEROME GARNIER à OLIVIER DENEUFBOURG, ACHILLE HOURDE à DANIEL NICOLAS, PATRICK LEBRUN à YVES PARIGI, FRANCOIS MIGEOT à CLAIRE MIGEOT, JEAN-CLAUDE RANZONI à GUY MICHAUX, JACQUES ROUSSEAU à PIERRE EELBODE, ROMAIN SEVILLANO à CHRISTINE JAVERI, FRANCINE THIERY à DENIS MAHOUDEAU et JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS à BERNARD LAQUAY.

Absents :

JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, JOSEPH RATANE et ANNAMARIA SCANCAR.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER et A. LAFFORGUE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 38 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT présente les excuses de M. ROUSSEAU. Puis il excuse Mme HENRY. Il propose d'élire M. DECHAMP comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M.FOUCHAULT invite alors P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT fait part à l'Assemblée de la remarque de M. LEBRUN sur le point suivant (chapitre Finances, pages 5 et 6) :

Reversement de la fiscalité professionnelle sur le site de l'imprimerie à la Commune de Mary-sur-Marne - exercice 2011

M. LEBRUN demande la modification de l'avant-dernier paragraphe comme suit :

~~"M. LEBRUN remarque que la négociation entre la Commune de Mary-sur-marne et la Communauté de communes est intervenue en 1992, soit trois ans après l'installation de l'usine, avec l'instauration d'une Taxe Professionnelle de Zone rappelle que l'objectif était d'optimiser les revenus fiscaux de l'imprimerie, car ceux de la Commune de Mary-sur-Marne étaient plafonnés. rappelle que l'objectif était d'optimiser les revenus fiscaux de la CCPO. Il explique que la commune de Mary était écartelée alors que la CCPO ne l'était pas. Grâce à la création de la TPZ les revenus de la CCPO provenant de Didier passaient de 2.500KF à 9.000 KF (1.400K€). Après reversion de la compensation à Mary la CCPO tirait un revenu supplémentaire annuel d'environ 5.800KF ou 900K€."~~

M. FOUCHAULT informe ensuite l'Assemblée de la remarque de M. GAUDIN sur le point suivant (chapitre Finances, pages 8 et 9) :

Avenant n°1 à la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et déplacement d'un poteau incendie, rue du Vert Moulin à Congis sur Théroüanne

M. GAUDIN indique qu'« afin d'explicitier la transcription de l'intervention de M. GAUDIN, [ce dernier] souhaite qu'apparaisse clairement dans le compte-rendu le terme de "prescription", puisque c'est de cela dont il s'agit, et la référence à l'article de loi (Article 2224 de la loi n° 2008-561) qui la définit. »

M. FOUCHAULT demande si les délégués ont d'autres remarques à formuler.

M. ELU remarque que lors de cette réunion, le courrier qu'il avait envoyé a été lu et que si le compte-rendu fait état de cette lecture, il ne le communique pas intégralement.

Ce courrier est annexé au présent compte-rendu.

M. FOUCHAULT précise que les élus mis en cause dans ce courrier ne s'étaient pas exprimés le 9 décembre puisque M. ELU était absent.

Concernant la remarque de M. GAUDIN, M. FOUCHAULT souligne que cette position signifie un manque de coopération intercommunale de la Commune de Congis-sur-Théroüanne.

M. ELU dit qu'il y a prescription dans la mesure où la Communauté de communes a émis la facture plus de cinq ans après la réalisation des travaux.

M. FOUCHAULT indique que cette démarche, de la part de la Communes de Congis-sur-Théroüanne, n'est pas tolérable vis-à-vis des autres communes qui, elles ont réglé ce qu'elles doivent. Il indique que la Communauté de communes engagera une procédure s'il le faut.

Mme GARNIER remarque que la Commune du Plessis-Placy a payé la somme due, et qu'il lui semble anormal qu'il n'en soit pas de même pour Congis-sur-Théroüanne.

En l'absence d'autres remarques, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 9 décembre dernier, ayant fait état des remarques de MM. ELU, GAUDIN et LEBRUN.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
PLB FORMATION INFORMATIQUE	COMMANDE FORMATIONS AGENTS SERVICE OPEN DU 19/12 AU 22/12/2011	3 710,00 €	13/12/11
ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE	ACTE SPECIAL CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT D'ATHLETISME A OCQUERRE – LOT 8 : CHARPENTE METALLIQUE – DECLARATION D'UN SOUS- TRAITANT (LABBEE)	16 700,00 €	14/12/11
EDIP	MARCHE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ALARME INTRUSION ET CONTROLE D'ACCES DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (1 AN)	1 290,00 €	15/12/11
CHATEAU MARYSIEN	COMMANDE PRESTATION TRAITEUR CEREMONIE DES VOEUX DU 16/01/2012	4 252,34 €	09/01/12
MDS AUDIO	MARCHE SUBSEQUENT N°11 PRESTATIONS SCENIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 1 : SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – CEREMONIE DES VOEUX DU 16/01/2012	1 319,15 €	10/01/12
NILFISK	COMMANDE ENTRETIEN ET REPARATION DE L'AUTOLAVEUSE DE LA MAISON DES ENFANTS	1 127,70 €	12/01/12
ENTREPRISE TETARD	COMMANDE POSE DE LIGNE D'EAU COMPLEMENTAIRE DANS LE GRAND BAIN DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	1 708,80 €	12/01/12
MATAGRIF	COMMANDE ENTRETIEN DE FIN DE SAISON DE LA TONDEUSE AUTOPORTEE ETESIA	1 709,84 €	18/01/12
MDS AUDIO	MARCHE SUBSEQUENT N°12 PRESTATIONS SCENIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 1 : SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE - SPECTACLE DU 21/01/2012	2 652,55 €	19/01/12

M.FOUCHAULT propose alors au Conseil l'examen de l'ordre du jour.

Aménagement et travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS qui présente le projet de délibération suivant :

- **Travaux sur le réseau d'eaux pluviales de Dhuisy : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune**

M. NICOLAS informe le Conseil que la commune de Dhuisy envisage la réalisation de travaux de voirie et de création d'un parking dans le hameau de Chambardy, ces travaux concernant en partie le réseau pluvial. Il précise qu'il est en effet prévu d'améliorer l'écoulement des eaux de voirie par la création de 45 mètres de canalisation et de 10 avaloirs, pour un montant maximum prévisionnel de 10.150 € H.T. et, d'une noue (en remplacement d'un réseau enterré) pour un montant prévisionnel de 2.000 € H.T..

M. NICOLAS indique alors qu'il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune de Dhuisy afin d'en faciliter l'exécution pour un montant prévisionnel global de 12.150 € H.T. et de formaliser cette délégation par convention.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à valider ce projet de délégation de maîtrise d'ouvrage et à l'autoriser à signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Dhuisy.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. NICOLAS fait ensuite un point sur les programmes de travaux à l'étude ou en cours.

S'agissant du Stade d'Athlétisme, il précise notamment que les travaux ont redémarré depuis quelques semaines. D'importantes quantités de limon ont été apportées sur le site, afin de remettre en place la voie d'accès au chantier et la plate-forme pour le bâtiment.

M. GAUTIER souligne que la route d'Ocquerre est partiellement bloquée en un point par de la terre et des cailloux provenant du chantier.

M. FOUCHAULT remarque que la voirie est régulièrement nettoyée par des balayeuses mais qu'il est en effet nécessaire d'être vigilant sur ce point, afin de ne pas nuire aux usagers de cette route.

Affaires sociales, Sport et Santé

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MICHAUX qui parcourt le compte-rendu de la dernière réunion de Commission.

● **Subvention à l'Association Familles Rurales d'Armentières-en-Brie**

M. MICHAUX fait un point sur l'avis de la Commission sur ce dossier.

M. CARRE s'étonne de cette position en notant que d'autres associations de même type ont déjà été aidées par la Communauté de communes. Il remarque que l'attribution des subventions manque d'objectivité.

M. MICHAUX rappelle que le projet de l'association est pris en compte dans la décision.

M. FOUCHAULT remarque que la Communauté de communes n'a pas vocation à financer toutes les associations du territoire.

M. CARRE estime que les conditions d'attribution des subventions manquent de précision et de clarté et remarque que les demandes émanant des associations démontrent qu'elles considèrent la Communauté de communes comme un partenaire de qualité.

M. FOUCHAULT propose de retirer ce point de l'ordre du jour étant donné l'avis défavorable de la Commission qui a longuement débattu sur cette question.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER indique que les communes sont également de plus en plus sollicitées par les associations, et qu'il est difficile de déterminer lesquelles il est le plus pertinent d'aider.

M. MICHAUX propose une nouvelle réflexion des élus sur la question des critères d'attribution.

M. CARRE remarque que la procédure actuelle est certes une usine à gaz, mais qu'elle a tout de même fonctionné un certain temps.

M. FOUCHAULT souligne le temps consacré par les services à l'analyse des dossiers de demande de subvention et ajoute que si les demandes des associations se multiplient, même à raison de quelques centaines d'euros chacune, cela pénalisera l'avancée des autres actions en cours. Aussi est-il important de limiter les demandes et de ne pas créer de précédent.

M. MICHAUX poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission.

● **Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office Intercommunal des Sports**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'Office Intercommunal des Sports ont formalisé le 22 mai 2009 un partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2009/2010/2011 sur la base d'objectifs communs. Il ajoute que le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 24 juin 2011, a décidé de reprendre l'action « Sport à l'école ».

Compte tenu du projet présenté par l'association, et sur avis favorable de la Commission, Il propose non pas de formaliser une nouvelle convention mais de prolonger la convention précédente pour l'année 2012, et d'arrêter le montant de la subvention pour cette année à 37.982,23 €, ce qui correspond à :

-un taux de subvention de 50 % du budget prévisionnel des actions déjà existantes (plus 10 % au titre des charges de gestion)

-un taux de subvention de 25 % du budget prévisionnel des actions "nouvelles pratiques sportives" (plus 10 % au titre des charges de gestion).

M. ELU remarque que cette décision pourrait nuire au fonctionnement de l'O.I.S. et demande si l'association a été informée de ce choix.

M. MICHAUX indique que l'O.I.S. sera informée après délibération du Conseil communautaire.

M. ELU remarque que si l'association est en réelle difficulté, il serait plus prudent d'aviser avec elle la

situation dans un premier temps, avant de verser une quelconque subvention.

M. FOUCHAULT souligne que si l'O.I.S. a connu des problèmes de fonctionnement en 2010, elle bénéficie d'une réelle reprise en main depuis juillet 2011 et a retrouvé le nombre d'adhérents atteint en 2008. Il invite le Conseil à retenir la proposition de la Commission en soulignant que le montant proposé (37.982,23 €) est légèrement supérieur à celui perçu par l'O.I.S. pour les mêmes actions en 2011, ceci permettant la poursuite des actions engagées puis, si la situation s'assainit, la formalisation d'une nouvelle convention d'objectifs en 2013.

S'agissant de la proposition d'autoriser le Président à signer un avenant n°5 à la convention d'objectifs pluriannuelle, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Ourcq Handball Club**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'O.H.C. ont formalisé le 18 avril 2009 un partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2008-09/2010-11 sur la base d'objectifs communs.

Compte tenu du projet présenté par l'association et sur avis favorable de la Commission, il propose non pas de formaliser une nouvelle convention mais de prolonger la convention précédente pour la saison 2011/2012 sans ajouter d'actions nouvelles et d'arrêter le montant de la subvention pour cette année à 6.231,83 €.

M. ELU demande pourquoi l'O.H.C. n'est pas intégré à l'O.I.S..

M. EELBODE note qu'il y a une confusion sémantique, dans la mesure où l'O.I.S. n'a d'un Office Intercommunal des Sports que le nom. Il s'agit d'une association qui, si elle a vocation à intervenir à l'échelle du canton, n'est pas pour autant un organe de la Communauté de communes. Les élus communautaires n'ont pas à demander à l'O.I.S. d'intégrer des clubs sportifs. M. EELBODE ajoute que ce sujet a été débattu en Conseil communautaire il y a un an, dans le même cadre, et que la création d'un « service des sports » en interne avait été envisagée.

M. ELU propose dans un premier temps de modifier le nom de l'association afin de mettre un terme à toute ambiguïté. Il remarque que les associations sportives auraient intérêt à rejoindre une structure commune si cela conditionnait l'attribution des subventions. Il donne l'exemple de la Ville de Meaux, qui fonctionne ainsi.

M. GAUDIN remarque qu'il y a une distinction à faire entre les clubs communaux et ceux qui ont vocation à être communautaires.

M. ELU remarque que certains sports, comme le tennis par exemple, peuvent bénéficier d'une démarche intercommunale, notamment pour la compétition. Il serait ainsi possible de disposer sur le territoire d'un terrain couvert. Il ajoute que dans ce cadre, chaque commune pourrait mettre ses équipements communaux à la disposition de clubs intercommunaux.

S'agissant de la proposition d'autoriser le Président à signer un avenant n°3 à la convention d'objectifs pluriannuelle, M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer et à d'arrêter le montant de la subvention pour l'année 2011/2012 à 6.232 €.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GOOSSENS rejoint la séance.

● **Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire : autorisation donnée au Président de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 4 mars 2011, le Conseil a validé le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, autorisé le Président à solliciter les subventions, notamment l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2011 et validé le plan de financement du projet.

Le dossier n'ayant pas été instruit par les services de l'État en 2011, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à renouveler une demande d'aide de l'État au titre de la DETR, enveloppe 2012, conformément aux termes de la délibération du 4 mars 2011.

M. ELU estime qu'il serait intéressant que les élus aient un débat sur la politique de la santé à l'échelle du territoire.

M. FOUCHAULT rappelle que ce sujet a déjà été débattu et que les élus sont tous favorables à la création d'un pôle de santé. Il remarque cependant qu'il faut tenir compte de la volonté des professionnels de santé eux-mêmes. Il ajoute que la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Crouy-sur-Ourcq est une première étape qui va, il le souhaite, créer une dynamique positive dans ce sens.

M. ELU souligne que la problématique des transports en commun est liée à celle du développement des équipements de santé sur le territoire.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Développement économique et emploi

M. FOUCHAULT invite M. EELBODE à présenter le point à l'ordre du jour.

● **Cession du lot 12 bis extrait des parcelles ZC 49 et F281 sur la zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette cession**

M. EELBODE rappelle au Conseil que la Communauté de communes est propriétaire des parcelles ZC 49 et F281 à Ocquerre au sein de la Zone d'activité de Grandchamp.

Il présente alors le projet de quatre professionnels de santé lizéens qui souhaitent acquérir le lot N°12 bis, en vitrine du site de Grandchamp, pour un total d'environ 2000 m² (issus des parcelles ZC 49 et F281) afin d'y implanter une maison médicale (regroupant une dizaine de cabinets médicaux).

Ayant précisé que ce lot est classé en « AUx » au Plan Local d'Urbanisme de la commune et desservi en voirie, électricité, eau, assainissement (eaux usées et pluviales) et « génie civil télécom », M. EELBODE propose au Conseil sa cession au prix de 65 €/m² H.T. (TVA à 19,6 % en sus) et hors frais de notaire.

Mme LE NEEL-FAOUCHER remarque que les médecins de Lizy-sur-Ourcq étaient opposés à un projet de maison de santé.

P. COURTIER précise que les professionnels concernés exercent aujourd'hui en centre-ville de Lizy-sur-Ourcq et souhaitent repenser leur organisation et s'installer dans de nouveaux locaux plus accessibles, sans pour autant s'éloigner de l'agglomération lizéenne.

M. EELBODE rappelle qu'il s'agit là d'un projet entièrement privé. Il indique que la Communauté de communes a suggéré à ces professionnels de santé de se rapprocher des médecins lizéens afin d'étoffer ce projet, mais que ces derniers ne sont pas aujourd'hui motivés par cette démarche.

M. ELU regrette que n'ait toujours pas été mise en place une politique globale. Il admet que les professionnels de santé soient libres mais remarque qu'il est possible de les inciter à s'installer, comme il est en train de le faire au sein de sa commune de Congis-sur-Thérouanne.

En réponse à la proposition de M. CARRE, M. EELBODE confirme la disponibilité d'espaces à côté du présent projet, afin de permettre l'installation à terme d'autres professionnels de santé.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à valider ces conditions de vente conformément à ce qui a été présenté.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,
M. PARIGI s'étant abstenu.***

● **Site de l'imprimerie de Mary-sur-Marne - Acquisition de l'immeuble Pyramide : précision de la surface d'emprise de l'immeuble**

Ayant rappelé les termes de la délibération prise par le Conseil communautaire au cours de sa séance du 4 novembre 2011, M. EELBODE remarque qu'à la demande du Juge commissaire du Tribunal de Commerce de Meaux qui a examiné l'offre du Pays de l'Ourcq, il convient d'affiner la surface d'emprise de l'immeuble que le Pays de l'Ourcq se propose d'acquérir, actuellement estimée à environ 35630 m², compte tenu des résultats d'une mission de géomètre (divisions parcellaires et bornage) en cours de réalisation.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer avec la SCP ANGEL-HAZANE toutes les pièces relatives à l'acquisition de l'immeuble Pyramide sur la commune de Mary-sur-Marne (parties des parcelles cadastrales ZC 12 et ZC 55), pour un montant de 700.000 € TTC hors frais de notaire, dès les résultats du bornage connus et conformément au plan présenté et annexé à la délibération.

***Vote favorable du Conseil à la majorité des votes exprimés,
M. TRONCHE ayant voté contre.***

M. EELBODE fait alors un point sur l'imprimerie Didier Mary en saluant le courage de l'ensemble des acteurs. Il informe le Conseil que la production continue et que l'usine a tenu les objectifs de M. DONGHI au 1er trimestre. Il ajoute que les élus espèrent qu'il y aura prochainement de nouveaux recrutements. Il remarque enfin qu'il serait intéressant d'organiser une rencontre entre les industriels et les élus du Conseil.

M. ELU remarque que les salariés licenciés n'ont pas encore touché leurs indemnités.

● **Site de l'imprimerie de Mary-sur-Marne - Acquisition de l'immeuble Pyramide : autorisation donnée au Président de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2012**

M. EELBODE présente l'opportunité de déposer un dossier DETR pour cette opération d'acquisition.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à solliciter une aide financière de l'État au titre de la DETR 2012 pour le projet d'acquisition de l'immeuble Pyramide.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Finances – Personnel

M. WALLE parcourt le compte-rendu de la réunion de la Commission.

M. PARIGI demande dans quelle mesure l'imprimerie H2D Didier Mary peut obtenir une exonération sur le foncier bâti.

A. BOURGEOIS indique que la commune peut faire ce choix. Il rappelle que concernant l'exonération de C.F.E., le repreneur doit justifier qu'il n'a aucun lien avec l'ancienne structure. Il précise que l'Etat prendra probablement en charge le delta pour l'année 2012 mais qu'ensuite, l'exonération sera reconduite systématiquement pour cinq années.

M. PARIGI indique qu'il entend proposer à son Conseil Municipal de s'opposer à l'exonération sur le foncier bâti.

M. FOUCHAULT remarque que l'impact de la fiscalité est important sur les finances locales et indique qu'en cas d'exonération de C.F.E. pour l'imprimerie HD2 Didier Mary, la Communauté de communes devra réduire ses dépenses afin de ne pas se retrouver en déficit.

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2012 : Budget annexe Hôtel d'entreprises**

M. WALLE présente succinctement la note précisant les principales orientations de ce budget.

M. FOUCHAULT invite les élus à s'exprimer.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un D.O.B. sur le Budget annexe Hôtel d'entreprises.

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2012 : Budget annexe Zone de Grandchamp**

M. WALLE présente la note précisant les principales orientations de ce budget.

M. FOUCHAULT propose aux élus de s'exprimer.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un D.O.B. sur le Budget annexe Zone de Grandchamp.

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2012 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non-Collectif**

M. WALLE présente la note listant les principales orientations de ce budget.

M. FOUCHAULT propose aux élus de s'exprimer.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un D.O.B. sur le Budget annexe S.P.A.N.C.

● **Convention relative à la mise en œuvre des prestations RH proposées par les services Pôle carrière du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne aux collectivités affiliées : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne propose aux collectivités des prestations liées à la gestion de leurs agents : des services d'accompagnement pédagogique, d'expertise ou de gestion réalisés à la demande de l'autorité territoriale.

Il indique alors que le Centre Départemental de Gestion propose une convention à la collectivité afin de formaliser les relations entre le Centre Départemental de Gestion et la collectivité s'agissant de ces prestations et notamment le contenu de la prestation et les conditions tarifaires.

Il invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Mise à disposition d'un distributeur d'articles de natation dans le hall de la piscine : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que depuis janvier 2009, un distributeur d'accessoires pour piscine (lunettes, bonnets de bain, maillots, petits accessoires...) est mis à disposition des usagers dans le Hall de la piscine, afin de proposer un service supplémentaire au public.

Il précise que la société TOPSEC, propriétaire de ce distributeur propose un service complet, à savoir :

- l'installation, la gestion et l'exploitation de ce distributeur,
- l'approvisionnement de l'appareil avec des produits de qualité,
- et l'entretien, la réparation et l'hygiène de l'appareil.

En contre-partie de la vente de produits, le fournisseur s'engage à reverser à la Communauté de communes une redevance de 5% du chiffre d'affaires hors taxe généré par le distributeur.

La précédente convention d'une durée de 3 ans étant arrivée à son terme, M. FOUCHAULT propose au Conseil de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la société TOPSEC, selon les mêmes modalités, pour une période de 4 ans renouvelable une fois pour une durée identique.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

M. FOUCHAULT invite Mme GARNIER à présenter le compte-rendu de la réunion de Commission ainsi que les points à l'ordre du jour.

- **Subvention à l'association Vocalizes**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par l'association VOCALIZES. Elle rappelle que l'objet de cette association est la pratique du chant choral et d'instruments l'accompagnant, l'organisation de concerts, plus généralement, toutes initiatives propres à la pratique musicale.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 450 €, au titre de son fonctionnement 2011-2012, cette subvention représentant 11,9 % du budget prévisionnel de l'association.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés,

Melle DUCHESNE et Mme GARNIER s'étant abstenues.

- **Subvention à l'association MARY YAC**

Mme GARNIER rend compte de l'examen par la Commission de la demande de subvention présentée par l'association MARY YAC. Elle rappelle que l'objet de cette association est d'enseigner, former, promouvoir et faire connaître les activités culturelles et artistiques de tous les pays.

M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 360 €, pour l'organisation de la rencontre amateurs et semi-professionnels autour des pratiques de la danse « Dansomanies » le 31 mars 2012, cette subvention représentant 30 % du budget prévisionnel de la rencontre.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

- **Subvention à l'association Armentières Hier et Aujourd'hui**

Mme GARNIER rend compte de l'analyse par la Commission de la demande de subvention présentée par l'association Armentières Hier et Aujourd'hui. Elle rappelle que l'objet de cette association est de faire découvrir et connaître l'histoire d'Armentières-en-Brie et de sa région, d'organiser des expositions, des sorties, des conférences, des colloques, des débats, et toutes activités permettant de servir ce sujet.

M. FOUCHAULT propose alors, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 295 €, pour l'acquisition de panneaux d'exposition en vue de l'exposition sur le thème « Des fêtes » organisée du 30 mars au 2 avril prochains.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. CARRE s'étant abstenu.

Mme GARNIER poursuit le compte-rendu de la Commission et rend compte de l'examen de la demande de subvention présentée par l'École Intercommunale de Musique de la Région de l'Ourcq et de l'avis défavorable rendu par la Commission sur le versement d'une subvention.

M. ELU remarque que la Commune de Congis-sur-Thérouanne a également refusé d'accorder une subvention à cette association, ne parvenant pas à obtenir les éléments du dossier, notamment son bilan. Il ajoute qu'il n'est pas envisageable de dépenser ainsi l'argent public.

M. GAUTIER indique que la Commune d'Ocquerre a également été sollicitée, à l'instar de toutes les communes du territoire, mais qu'elle ne donnera pas non plus suite à cette demande.

● **Subvention à l'association Moldavenir**

Mme GARNIER rappelle au Conseil le contenu du partenariat formalisé par le Pays de l'Ourcq et l'association Moldavenir le 15 septembre 2010 dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2010-2012. Elle précise que sur 2010 et 2011, ce projet s'est concentré sur l'étude technique et financière du schéma directeur de l'alimentation en eau potable du Raion de Strășeni et que le Pays de l'Ourcq a versé respectivement 11.400 € et 7.115 € au titre de cette action.

Mme GARNIER présente alors le projet de l'association d'organiser en juillet 2012, avec l'aide de professionnels et notamment du chanteur de l'Opéra de Paris Alain MARMORAT, un Festival de musique sur le territoire, à caractère caritatif.

Ayant précisé que les bénéficiaires de cette opération seront versés à l'hôpital de Strășeni en Moldavie et que la fréquentation attendue est de 1000 spectateurs, M. FOUCHAULT propose, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 9.000 €, pour l'organisation de ce Festival, cette subvention représentant 30 % du budget prévisionnel du projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. ELU remarque qu'il est difficile, sur le territoire, de mobiliser les publics pour ce type de manifestation. Il ajoute que plusieurs années sont souvent nécessaires à la pérennisation d'un tel événement. Il rappelle que le spectacle « Carmen », proposé en juillet 2011 par la Commune de Congis-sur-Thérouanne au C.F.A. d'Ocquerre, a attiré 500 spectateurs, mais a impliqué en amont une importante communication via l'affichage, la radio et les journaux.

Mme GARNIER souligne que ces difficultés ont été évoquées avec l'association et que M. MARMORAT fort d'une longue expérience en matière d'organisation de festivals demeure confiant.

● **Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association École de Musique Actuelle et Appliquée : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Ayant rappelé l'objet de l'association École de Musique Actuelle et Appliquée et le soutien apporté par le Pays de l'Ourcq à l'association depuis sa création, Mme GARNIER présente le projet de Convention d'Objectifs pour la période 2011-12 / 2012-13 / 2013-14, décliné à travers quatre actions :

- 1) ENSEIGNEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES
- 2) C'EMAA JOURNEE CONCERT (2è édition)
- 3) CONCERT JAZZ EMAA
- 4) STAGE ET MASTER-CLASS.

Compte tenu du budget prévisionnel présenté sur ces quatre actions, la subvention du Pays de l'Ourcq au titre de l'année 2011/2012 s'élèverait à 37.312 € dont 5.255 € déjà versés dans le cadre de la subvention de fonctionnement courant allouée en 2011.

Puis, M. FOUCHAULT propose alors au Conseil, sur avis favorable de la Commission, de l'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association E.M.A.A. sur la base du projet présenté.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

● **Subvention au Comité de Fêtes de Congis**

Mme GARNIER informe le Conseil que la Commission a analysé la demande de subvention présentée par le Comité des Fêtes de Congis-sur-Thérouanne pour l'organisation de l'édition 2012 des Balades de Congis.

M. FOUCHAULT propose alors, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 5.000 €, pour l'organisation de cette manifestation, cette subvention représentant 26 % du budget prévisionnel de la manifestation.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. ELU et M. GAUDIN soulignent que cet événement est d'intérêt communautaire dans la mesure où il participe du développement du tourisme sur le territoire : les Balades de Congis attirent des visiteurs issus de toute l'Île-de-France, tout particulièrement intéressés par la visite du site du Grand Voyeux, la plus grande réserve avifaunistique de la région.

Mme GARNIER remarque qu'en ce cas, le Conseil Régional, via l'Agence des Espaces Verts, devrait contribuer au financement de cet événement. Elle rappelle que les Balades de Congis sont également un événement culturel et pas seulement touristique.

M. FOUCHAULT convient que les Balades de Congis font le lien entre Culture et Tourisme. Il ajoute qu'il regrette que la Région qui, à travers l'Agence des Espaces Verts, trouve des fonds pour financer lourdement certaines opérations d'acquisition foncière sur des projets comparables à celui du site du Grand Voyeux ne participe pas à une opération comme celle des Balades ou même, plus grave encore, à un projet comme celui de l'imprimerie.

M.ELU évoquant le problème de compétence, M. EELBODE dit que la Région est compétente.

● **Subvention à l'association Edentara**

Mme GARNIER informe le Conseil que la Commission a analysé la demande de subvention présentée par l'association Edentara au titre de son fonctionnement 2012.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil, sur avis favorable de la Commission, d'allouer à cette association une subvention d'un montant de 5 000 €, cette subvention représentant 9 % du budget prévisionnel de l'association.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Questions diverses

● **Calendrier**

M. FOUCHAULT annonce la date de la prochaine réunion du Conseil communautaire : le 17 février 2012.

M. FOUCHAULT présente les prochains rendez-vous culturels :

- « *Un Air de Rien* » (Compagnie Manie), samedi 21 janvier à 18h, salle des fêtes d'Etrepilly,
- Scène rurale : "*Les méfaits du mariage*" (Compagnie Premier acte), vendredi 27 janvier à 20h45, à Crouy-sur-Ourcq,
- Sortie Bus Culture "*Murmures des murs*", samedi 4 février à 20h30, Scène Nationale de Sénart.

● **Eco-vallée de la Marne**

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'au cours de la prochaine séance, M. ROUSSEAU présentera une proposition de modification des statuts de l'association Eco-vallée de la Marne afin, notamment de prendre en compte le retrait du Pays de l'Ourcq de ce projet en tant que membre actif et l'arrivée de la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

● **Rencontres scolaires dans le cadre des activités EPS à l'école**

M. FOUCHAULT indique que, dans le cadre des activités E.P.S. à l'école animés par le Pays de l'Ourcq, la clôture du cycle d'activité « Jeux d'opposition – Lutte » est programmée durant la semaine du 13 au 17 février, salle Maison Rouge à Lizy-sur-Ourcq. 19 écoles (64 classes) participeront à des rencontres inter-écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 22h35.

Le secrétaire de séance,

M. DECHAMP

